

IHEDN ASSOCIATION PARIS/ILE DE FRANCE



REFLEXIONS SUR « L'ESPRIT DE DEFENSE » 2014 ET PROSPECTIVE

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

- **Jean-Paul AMEILHAUD** Président du Groupe de Travail
- **René MESURE**
- **Jean Michel MOTA**
- **Jehan QUETTIER**
- **Gislhaine RIVET** Rapporteur

A - Trame-exposé des motifs 14 avril 2014 en provenance de l'UNION-IHEDN

En écho à la lettre d'orientation cosignée, le 6 février 2014, par le Général, directeur de l'IHEDN et le président de l'Union, un travail collaboratif de réflexion a été demandé sur « la promotion de l'esprit de défense ». Le 25 mars, Michel Poignard, ancien président de l'AR6 Haute-Bretagne, a été chargé par Gérard Folhen-Weill de conduire ce chantier devant aboutir à une livraison à la direction de l'Institut avant l'été.

« La résilience va imbiber toute l'articulation de l'appareil de défense et de sécurité puisqu'il s'agit de définir une volonté et une capacité à résister aux conséquences d'une agression majeure puis à rétablir un fonctionnement normal. La volonté nationale est un élément fondateur de la résilience. Par conséquent, il est nécessaire de développer et d'entretenir l'esprit de défense » (extraits du Rapport de l'Union IHEDN - contribution au Livre Blanc - décembre 2013 - Ecole Militaire).

1. Une toile de fond :

- mondialisation, massification, individualisation, perte des repères ;
- durabilité d'une crise multipolaire marginalisant, dans la conscience collective, la double exigence de défense globale et de sécurité nationale ;
un lien Armée/Nation distendu pas seulement du fait de la suspension du service national ;
- des citoyens de plus en plus en distance sur les questions défense/sécurité (l'adhésion de la Nation en panne - cf. notamment faible intérêt porté par l'opinion dans les débats Livres Blancs, budgets de la défense, lois de programmation militaire...) ;
- et pourtant... un monde de plus en plus instable, incertain et imprévisible requérant par les citoyens une réappropriation d'enjeux fondamentaux.

2. Un préalable : que défendre ?

- une souveraineté, un drapeau, un sanctuaire, une langue, une histoire, une mémoire, des valeurs, un type de vouloir vivre collectif ?

3. Quel esprit de défense à insuffler dans le corps social ?

4. Quelles nouvelles exigences liées à la mutabilité de notre société ?

5. Quel discours adapté en direction de la jeunesse ?

6. Quels voies et moyens pour promouvoir dans la Cité une véritable culture républicaine de défense ?

7. Quel rôle privilégié pour l'IHEDN et ses auditeurs dans le triptyque « Défense-Citoyenneté-Sécurité » ?

« La défense d'une Cité se mesure non à l'épaisseur de ses murailles mais à la résolution de ses défenseurs » (Thucydide in La Guerre du Péloponnèse).

B - Note de Synthèse

1-Introduction Réfléchir sur l'esprit de défense revient à s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour notamment reconstruire le lien armée nation. C'est un préalable à tout autre objectif. Après avoir rempli cette condition essentielle, il conviendra alors de décliner des éléments révélateurs ou des effets leviers afin de favoriser l'esprit de défense.

2- De quoi parle-t-on lorsqu'on parle de Défense ? C'est la question subliminale qu'il convient de se poser en postulat de toute action. La Défense n'est pas l'apanage d'une infime partie de la population, dans la « Cité » elle doit être le souci de tous et en particulier de ses élites politiques, leaders d'opinion et autres dirigeants économiques qu'ils soient PDG du CAC40 ou patrons de PME.

3- Quel esprit de défense à insuffler dans le corps social ? Les élites du pays et sa population doivent nécessairement se réapproprier l'esprit de Défense au sens large et pas simplement sous l'aspect militaire du sujet. La menace est globale, la Défense doit s'appréhender de la même façon¹.

La diplomatie économique peut également prendre une dimension particulière et devenir un élément moteur pour encourager et promouvoir l'esprit de défense.

4-Quelles nouvelles exigences liées à la mutabilité de notre société ? Il doit s'adapter avec les interlocuteurs ou les publics. Les réseaux sociaux peuvent être un moyen de communication en gardant cependant une certaine vigilance dans la forme comme dans le fond. Les organisations sensibilisées aux questions de l'esprit défense doivent être des têtes de ponts dans les territoires. Pour autant, la réactivité, le professionnalisme et la multiplication des interventions seront un gage de réussite sur du long terme. A propos des thèmes ils se sont diversifiés, aujourd'hui l'esprit défense doit s'ouvrir sur les risques liés aux nouvelles technologies (internet, numériques).

5-Quel discours adapté en direction de la jeunesse ? Au préalable, il est nécessaire de qualifier la jeunesse, l'enfant en bas âge, le pré adolescent ou l'adolescent ou la personne de 16 à 25 ans. A chaque période de la vie le langage sera adapté².

¹ Annexe 1

² Annexe 2

6. Quels voies et moyens pour promouvoir dans la Cité une véritable culture républicaine de défense ? Dans un premier temps, il sera nécessaire de connaître la composition sociologique des lieux avant de proposer des actions en faveur d'une culture républicaine de défense. En effet, l'approche, la pédagogie, l'information seront différentes selon le degré préalablement requis dans ce domaine³. A propos du correspondant défense, il doit nécessaire être sensibilisé et formé dès sa nomination. Il sera nécessaire qu'il bénéficie d'un accompagnement pendant l'ensemble de sa mission⁴.

7. Quel rôle privilégier pour l'IHEDN et ses auditeurs dans le triptyque « Défense-Citoyenneté-Sécurité » ? La Gendarmerie, pour la prévention sur l'usage de la drogue, a mis depuis de nombreuses années des FRAD (formateur relais anti-drogue) qui interviennent dans les lycées et collèges. L'IHEDN doit dans le cadre du trinôme académique mettre en place, des FRD « formateurs relais Défense »^{5 6 7 8}

³ Il est nécessaire de tenir compte de la maturité cognitive du sujet, sa maîtrise de la capacité discursive et d'y adopter les moyens linguistiques les plus adéquats. La jeunesse peut être sensibilisée par des reportages, des récits des professionnels ou de certains membres des organisations.

⁴ Annexe 3

⁵ Bénévoles, formés et mandatés. Ces FRD interviendront, comme les FRAD, sous forme de mini conférences et d'échanges et éveilleront les jeunes à l'esprit de Défense. Les FRD pourraient être soit des auditeurs de l'IHEDN, soit des réservistes citoyens, leurs statuts étant alors collaborateurs bénévoles de la Défense.

⁶ Annexe 4

⁷ Annexe 5

⁸ Annexe 3

C- Annexes à la note de synthèse

Annexe 1

Comme cela se pratique déjà, instauration (proposition déjà formulée mais sans suite dans le livre blanc de la Défense et de la sécurité nationale de 2008 d'une période de 6 mois par exemple, au sein de la Défense, pour les étudiants des grandes écoles formant les futures décideurs (ENA, HEC, ESSEC, etc..). Cela serait la généralisation de ce qui se pratique via le stage partenariat grandes écoles au cours duquel une trentaine d'étudiants des grandes écoles font un stage dans les armées en tant qu'officiers de réserve. Le problème de ce dispositif n'est pas le manque de candidatures mais le coût. De plus, il est principalement axé sur l'exercice du leadership et du dépassement de soi que sur l'esprit de Défense.

Annexe 2

Il est nécessaire de tenir compte de la maturité cognitive du sujet, sa maîtrise de la capacité discursive et d'y adopter les moyens linguistiques les plus adéquats. La jeunesse peut être sensibilisée par des reportages, des récits des professionnels ou de certains membres des organisations.

Annexe 3

Un groupe de personnes, identifiées au sein de l'Union-IHEDN, pourrait éventuellement promouvoir l'esprit de défense aux seins des territoires par la participation à des conférences débats afin de faire un effet levier et ainsi de susciter des référents dans les régions. Un maillage au plus près des territoires, en particulier auprès de la jeunesse, sera un gage de réussite dans cet exercice singulier.

Annexe 4

Comme le pratique déjà la Gendarmerie (permis piéton et permis internet, dont l'esprit est bien la défense contre les agressions de la sécurité routière ou d'internet) création d'un permis Défense. Dans ce cas, seul le lancement de l'action et sa conclusion sont réalisés par un extérieur. Charge aux professeurs à l'aide d'un kit (dont le financement pourrait être trouvé en partenariat avec des entreprises privées) de dispenser les savoirs nécessaires à l'esprit de Défense. Mais une Défense globale et non simplement axée sur l'aspect militaire. Dans ce cas un personnel d'active ou sous ESR, ou auditeur de l'IHEDN, pourrait, après formation, être en charge du dossier.

Annexe 5

Création par l'IHEDN d'une session courte (15 jours) pour les jeunes élus, primo-accédants à un mandat, obligatoire pour les mandats nationaux et les correspondants défense, facultatif pour les mandats locaux. Les thèmes sont bien connus par l'IHEDN, géopolitique, les menaces, visites d'unités opérationnelles, (y compris de Gendarmerie, de police et de sécurité civile). Cette mesure permettrait aux politiques de mieux connaître, voire de découvrir les problèmes de Défenses et de mieux décider et expliquer à leurs électeurs.

D- TRAVAUX DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

D.1 Réflexions sur l'esprit de défense

Il est des faits dans l'histoire des sociétés modernes qui marquent leurs évolutions de façon importante. La chute du mur de Berlin en 1989 en est un, et un grand nombre de puissances occidentales ont voulu bénéficier des « dividendes de la paix ». Depuis, l'effort de Défense ainsi que l'esprit de Défense n'a cessé de diminuer. Et cela dans un contexte géopolitique loin d'être apaisé alors que les formes de menaces ont changées. Elles sont multiples, souvent asymétriques et sournoises. Elles touchent toutes les couches de la population et ont parfaitement assimilé le pouvoir de la communication. Les vecteurs nouveaux, la grande dangerosité d'internet et des réseaux sociaux sont une menace de plus pour les sociétés structurées. La répétitivité et le faible coût de ces vecteurs en font, comme les attentats à la bombe, des armes idéales dans les guerres asymétriques. A l'inverse de baisser la garde, il faut intensifier l'esprit de Défense.

Il faut alors se poser des questions :

De quoi parle-t-on lorsqu'on parle de Défense ? Est-ce protéger le territoire national et les populations contre toutes formes d'agressions ? Défendre les intérêts vitaux du pays tout en maintenant son rang dans le concert des nations ? Défendre une civilisation, un mode de vie ? S'opposer aux communautarismes montants ? La Patrie, dans une mondialisation réelle, a-t-elle encore sa place ? Que signifie le mot PATRIE dans l'entendement des jeunes français du 21^e siècle, face à l'individualisme galopant ? Les jeunes Européens issus des origines les plus diverses peuvent-ils avoir une vision commune de la notion de Patrie, qu'elle soit Européenne ou nationale ? Le cercle familial proche n'est-il pas la seule motivation de Défense ? Les stades sont-ils les ultimes lieux de fierté nationale ?

Si nous avons des réponses aux questions qui précèdent il faut alors savoir :

Contre qui, contre quoi la Défense doit-elle s'organiser ? Quel leader politique a une vision stratégique de Défense des intérêts collectifs et individuels de la Nation. Les faits montrent que presque aucun n'a une démarche proactive, structurée et anticipatrice, leur action n'est que dans la réactivité à l'évènement souvent inspirée par des soucis d'une communication politique personnelle.

Dans l'hypothèse où l'esprit patriotique existerait encore et où le drapeau en serait le symbole, une autre question est de savoir qui doit défendre. La grosse erreur serait de penser que seuls les militaires ont ce rôle. Il est à noter que souvent les militaires pensent ainsi, car au final, ils se sentent bien seuls au milieu d'une vaste indifférence pour le sujet. **La Défense n'est pas l'apanage d'une infime partie de la population, dans la « Cité » elle doit être le souci de tous et en particulier de ses élites politiques, leaders d'opinion et autres dirigeants économiques qu'ils soient PDG du CAC40 ou patrons de PME.** Les exemples de civilisations passées comme Athènes ou Rome, tombées en partie pour avoir « sous-traité » leur Défense, devraient nous faire réfléchir.

Or pour des causes culturelles et de formation, les élites de notre pays relèguent la Défense et, en particulier les armées, à un rôle d'outil et non plus d'Institution.

Ils ont donné, non sans raison, à l'économique la priorité de leur action sans se rendre compte que la meilleure économie du monde ne vaut plus rien à partir du moment où elle est dans l'incapacité de se défendre. Une logique de comptes ne peut suffire pour mener un pays vers son destin. Les pays dits émergents, l'ont, eux, bien compris en mettant à niveau leurs armées et en maintenant et développant un patriotisme culturel et économique qui frise avec le nationalisme.

Ces dirigeants actuels ou futurs font de plus en plus partie des générations qui n'ont pas fait leur service militaire et pour qui la Défense est une idée abstraite sans résultat immédiat.

IL faut donc que les élites du pays et sa population, se réapproprient l'esprit de Défense au sens large et pas simplement sous l'aspect militaire du sujet. La menace est globale, la Défense doit l'être aussi.

La nécessité de **prendre le sujet à la base est évident**. C'est donc vers les jeunes qu'il faut aller. Besoin est d'éduquer le peuple, ses politiques et ses chefs d'entreprises à leurs responsabilités de Défense.

En plus des **JDC, qui bien que rénovées, sont aujourd'hui considérées comme une formalité obligatoire**, l'action passe par un certain nombre de mesures :

Les propositions ci-dessous ne seraient pas destinées à former des soldats mais des Défenseurs. C'est à dire non pas des techniciens du combat mais des **Défenseurs adhérents à des valeurs communes** ; elles ont l'avantage de déjà exister pour d'autres motifs de Défense. Le retour d'expérience peut être étudié avant leur extrapolation au niveau de l'idée de Défense.

- La Gendarmerie, pour la prévention sur l'usage de la drogue, a mis depuis de nombreuses années des FRAD (formateur relais anti-drogue) qui interviennent dans les lycées et collèges. **L'IHEDN doit dans le cadre du trinôme académique mettre en place, des FRD « formateurs relais Défense » bénévoles, formés et mandatés**. Ces FRD interviendront, comme les FRAD, sous forme de mini conférences et d'échanges et éveilleront les jeunes à l'esprit de Défense. Les FRD pourraient être soit des **auditeurs de l'IHEDN, soit des réservistes citoyens**, leurs statuts étant alors collaborateurs bénévoles de la Défense.
- Comme le pratique déjà la Gendarmerie (permis piéton et permis internet, dont l'esprit est bien la défense contre les agressions de la rue ou d'internet) **création d'un permis Défense**. Dans ce cas, seul le lancement de l'action et sa conclusion sont réalisés par un extérieur. Charge aux professeurs à l'aide d'un kit (dont le financement pourrait être trouvé en partenariat avec des entreprises privées) de dispenser les savoirs nécessaires à l'esprit de Défense. Mais une Défense globale et non simplement axée sur l'aspect militaire. Dans ce cas un personnel d'active ou sous ESR, ou auditeur de l'IHEDN, pourrait, après formation, être en charge du dossier.

- Comme cela se pratique déjà, **instauration (proposition déjà formulée mais sans suite dans le livre blanc de la Défense et de la sécurité nationale de 2008) d'une période de 6 mois par exemple, au sein de la Défense, pour les étudiants des grandes écoles formant les futures décideurs (ENA, HEC, ESSEC, etc..).** Cela serait la généralisation de ce qui se pratique via le stage partenariat grandes écoles au cours duquel une trentaine d'étudiantes grandes écoles font un stage dans les armées en tant qu'officiers de réserve. Le problème de ce dispositif n'est pas le manque de candidatures mais le **coût**. De plus, il **est principalement axé sur l'exercice du leadership et du dépassement de soi que sur l'esprit de Défense**.
- **Création par l'IHEDN d'une session courte (15jours) pour les jeunes élus, primo- accédants à un mandat, obligatoire pour les mandats nationaux, facultatif pour les mandats locaux.** Les thèmes sont bien connus par l'IHEDN, géopolitique, les menaces, visites d'unités opérationnelles, (y compris de Gendarmerie, de police et de sécurité civile). Cette mesure permettrait aux politiques de mieux connaître, voire de découvrir les problèmes de Défenses et de mieux décider et expliquer à leurs électeurs.

Le pouvoir administratif a pris le pas sur le pouvoir politique, cela signifie que seuls les objectifs à court terme ont la priorité, sans vision stratégique à moyen et long terme. Seules les économies à brèves échéances sont « vendables » à la population et aux contrôleurs de la commission à Bruxelles. **Cela implique toutes les forces de sécurité et leurs réserves**, que ce soient les armées, Terre, Air, Mer, mais aussi la Gendarmerie et la Police Nationale. Toutes ces institutions sont peu ou prou impactées par la RGGPP ou les actions dites de modernisation de l'Etat. Elles font face à des menaces diverses grandissantes et polymorphes avec des moyens en réduction constante et en particulier d'effectifs. Même si des mutualisations permettent des économies, les unités de terrain au combat quotidiennement en Opex ou dans les rues ou les campagnes , en métropole ou dans les DOM COM, **ont besoin d'effectifs, de considération et de compréhension de la part de ceux qui les ont mandatés pour être en première ligne pour lutter 24 heures sur 24,365 jours par an**. L'IHEDN peut, par certaines actions concrètes comme celles proposées ci-dessus, grâce à l'exceptionnel réseau que l'institut a su former, prendre une part primordiale, sans budget important, à la renaissance de l'esprit de Défense dans notre pays, en touchant toutes les couches de la population.

René Mesure

Colonel (R) de Gendarmerie

Conseiller réserves SIRPA Gendarmerie

Auditeur de l'IHEDN

Membre de l'AR PARIS/ILE de FRANCE

D.2 Réflexions sur l'esprit de défense

1 - La toile de fond

1.1 - Constat

Au niveau des citoyens, les études montrent que le moteur majeur de nos contemporains c'est l'idée de "survivre moi et les miens le plus confortablement possible" et maintenant avec la croissance de la pauvreté, c'est pour beaucoup de survivre tout court.

Notre société devient de plus en plus une société d'autistes et de mosaïques d'individus.

Notre pays en devient de plus en plus ingouvernable. Il n'y a plus de courant dominant mais des minorités fortes. Il devient impossible de se mobiliser autour d'une vision commune.

L'esprit de défense signifie souvent défense des avantages acquis: des corporatismes. Quelques manifestations comme les manifestations anti-mariage pour tous veulent défendre des valeurs de société. Elles sont systématiquement caricaturées, ignorées.

Le lien armée-nation, quoi qu'en disent les études d'opinion, se distend. La réduction du format des armées, la disparition de nombreuses implantations militaires, la fin du service national, la marginalisation de la réserve et des outils de préparation au service militaire (comme la PM Para, formidable creuset des futurs parachutistes) expliquent ce phénomène;

Les citoyens sont peu conscients des menaces qui leur apparaissent lointaines. Ils ont du mal à imaginer les nouvelles menaces comme les menaces Cyber qui démontrent la fragilité de toutes nos organisations et au-delà des films de fiction peuvent donner le sentiment d'un chaos possible.

1.2 - En synthétique : Forces /Faiblesses/Opportunités/Menaces (S.W.O.T.)

FORCES

- Universalisme de la pensée française ;
- Institutions, force de l'exécutif ;
- Histoire et mémoires ;
- Forces armées structurées et performantes malgré leur diminution de format ;
- Image extérieure de la France.

FAIBLESSES

- Communautarisme et fractionnement de la société française ;
- Carences de l'éducation nationale ;
- Perte de repères sociétaux ;
- Individualisme forcené ;
- Médiocrité et sectarisme des moyens d'information ;
- Déliquescence du lien armées-nations et désintérêt du citoyen pour les problèmes de défense.

OPPORTUNITES

- Nécessité de refonte de l'Europe au risque de son démantèlement ;
- Impossibilité d'échapper aux réformes de structures au niveau national ;
- Nouvelles générations de recherches de sens et de valeurs ;
- Situation de crise et d'urgence.

MENACES

- Crise économique et financière redoublées ;
- Multiplication des zones de non-droit et dérive islamiste(Djihad) ;
- Exacerbation des tensions entre groupes sociaux ;
- Refus absolu des réformes ;
- Hypertrophie de la fonction publique ;
- Perte des équilibres (auto suffisance alimentaire, industrie) ;
- Absence de maîtrise de l'immigration.

2- Qui défendre ?

Pour répondre à cette question, il me paraît important de réfléchir à ce que nous ne voulons pas. A l'issue de cet examen, il faut en tirer les conséquences et imaginer un certain nombre de scénarios.

3- Quel esprit de défense instaurer dans le corps social ?

Nos organisations de plus en plus sophistiquées une fois atteintes et plus ou moins anéanties, comment survivre dans un chaos relatif voire dans un chaos absolu ?

Pour imaginer ces scénarios, je les ai intitulés "Mad Max" et "Independance Day."

Le scénario Chaos Absolu- Scénario Mad Max. Dans un monde anéanti, des bandes barbares en lutte écumant un pays dévasté.

Il existe un autre scénario, dans un monde également dévasté: le scénario " Independance Day": la collusion de héros anonymes, d'un reste d'élites non corrompu et de personnages atypiques, permet d'organiser le sursaut.

4- Quel nouveau discours adapter aux plus jeunes ?

Il faut communiquer autrement au niveau du raisonnement, du langage, des techniques de communication.

Regardons un seul instant la communication du 8 mai. Comment un jeune peut-il être touché? Où est le lien armée-Nation dans un public absent, sélectionné, clairsemé, derrière les barrières? Des élites qui se congratulent quel que soit leur bord? L'armée est de plus en plus professionnelle, à part, corporative. Elle enterre ses morts et ses rancœurs.

5- L'IHEDN a un rôle à jouer

Pour promouvoir l'esprit de défense, l'Institut doit "renverser la table", être transgénérationnel avec une ouverture sur les jeunes, une ouverture sur le monde pour ouvrir le champ de vision. Nous vivons une mutation comme le monde en a rarement connue. Cette mutation nous rend encore plus fragiles et nos sociétés sont sous des menaces terribles.

Jehan QUETTIER

Lieutenant-Colonel de Réserve(H)

Consultant –Chef d'Entreprise

Auditeur de l'IHEDN

Membre de l'AR PARIS/ILE de FRANCE

D.3 L'élu municipal et la fonction de Correspondant défense

La volonté du gouvernement de mettre la Défense au cœur des villes et villages de France a trouvé sa traduction au travers de la création, en 2001, de la fonction de correspondant défense. Cette décision, en accroissant les liens entre la société civile et les Forces armées par la désignation au sein de chaque conseil municipal d'un correspondant défense, répond également au besoin de plus en plus grand d'information exprimé par nos concitoyens. Le correspondant défense doit donc sans hésitations et sans difficultés, pouvoir :

- Répondre aux demandes de la population, qu'il s'agisse de la renseigner sur les modalités et les motivations de la journée d'appel de préparation à la Défense ou de leur expliquer les principes fondamentaux qui sous-tendent notre Défense.
- **Contribuer à promouvoir l'esprit de Défense au travers du devoir de mémoire et de reconnaissance, en particulier en participant activement à l'organisation des cérémonies patriotiques.**

Les domaines d'action du correspondant défense

<i>DOMAINES</i>	<i>TYPES D'ACTION</i>	<i>INTERLOCUTEURS</i>
Actualité défense	Recherche d'informations sur les armées	- DICOD (délégation à l'information et à la communication de la défense) internet : www.defense.gouv.fr
<i>LE PARCOURS DE CITOYENNETE</i>		
Enseignement de défense dans l'éducation nationale	- formation des enseignants - programmes - Trinôme académique	- Rectorat - Inspection d'académie - DMD
Recensement – journée défense citoyenneté	Informations Procédures	- Bureau du Service national
Formation - emploi	Défense 2ème chance EPIDe	- Bureau du Service national
<i>EMPLOIS DANS LES ARMEES ET SERVICES</i>		
Conditions requises pour les emplois militaires	Informations sur le recrutement, les préparations militaires, les volontariats, les réserves militaires	- centre d'information et de recrutement
<i>MEMOIRE ET RECONNAISSANCE</i>		
Cérémonies publiques	demande de participation des armées	- Mairie
Devoir de mémoire	- témoignages - concours national de la résistance et de la déportation - expositions - visites de sites	- Inspection académique Direction départementale de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre
<i>AUTRES PARTICIPATIONS DES ARMÉES</i>		
Activités non spécifiques	mise à disposition de personnel, de matériel, de biens domaniaux	- chef de corps / DMD

Le parcours de citoyenneté : Il crée un ensemble d'obligations faites aux futurs citoyens et également aux pouvoirs publics et permet aussi aux jeunes de participer librement aux activités de défense.

Le recensement : Il est obligatoire pour tous, filles et garçons de nationalité française à l'âge de 16 ans. Cette obligation concerne les filles depuis le 1^{er} Janvier 1999. Le recensement fonde l'universalité des droits et des devoirs et son intérêt dépasse le cadre de la défense. En effet, si le rétablissement de l'appel sous les drapeaux est possible grâce au recensement, c'est également sur ces données que s'appuie le dispositif d'inscription des jeunes gens âgés de 18 ans sur les listes électorales. Une attestation de recensement est remise aux participants, document obligatoire pour s'inscrire à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

La journée défense et citoyenneté : l'ex JAPD a été mise en œuvre le 03 décembre 1998 et concernait uniquement les garçons. Depuis le 08 avril 2000, les jeunes filles y participent dans les mêmes conditions. Quatre modules sont présentés : les responsabilités du citoyen, la défense et les forces armées, les métiers de la défense, le secourisme.

La réserve militaire : La réserve est partie intégrante des forces armées. Depuis la suspension de l'appel sous les drapeaux et le passage à une armée professionnelle, le réserviste apporte le renfort nécessaire à l'accomplissement de leurs missions. La réserve est fondée sur le volontariat. Tout jeune français (fille et garçon âgé de 17 ans au moins) peut rejoindre la réserve militaire. La réserve militaire, qui contribue à l'entretien de l'esprit de défense et au maintien du lien entre la nation et les forces armées est constituée : d'une réserve opérationnelle comprenant des volontaires et d'anciens militaires qui doivent avoir souscrit un engagement à servir dans la réserve (ESR) ; d'une réserve citoyenne composée de tous ceux et celles qui souhaitent participer bénévolement au renforcement des liens entre les forces armées et la Nation. Elle est composée des anciens militaires non affectés dans la réserve opérationnelle et de volontaires agréés.

Le devoir de mémoire : La sensibilisation des jeunes générations au devoir de mémoire constitue l'un des éléments essentiels de l'accession à la citoyenneté. L'initiative du correspondant défense communal est primordiale dans ce domaine : participation des jeunes aux expositions, conférences, projets éducatifs et concours (par exemple, concours national de la résistance et de la déportation) ; visites de sites, cérémonies du souvenir. L'organisation de ces cérémonies est rappelée dans la deuxième partie de ce document. L'ancien memento sur les cérémonies du souvenir, diffusé en 2002, est abrogé et à détruire.

Le Trinôme académique : En 1982, les ministres de l'éducation nationale et de la défense signaient un protocole qui déclarait en préambule "la notion de sécurité est indissociable en France de l'existence d'une communauté nationale façonnée par l'histoire, animée d'un véritable esprit de défense. La mission de l'éducation nationale est d'assurer une éducation globale visant à former de futurs citoyens responsables". L'esprit de défense est en effet inséparable de l'éducation civique globale du citoyen et, en 1988, en application du protocole de 1982, est conçue une organisation originale, décentralisée au niveau des académies, placée sous l'autorité du Recteur assisté de l'autorité militaire territoriale et du Président de l'association régionale des auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN). Leurs représentants constituent le Trinôme académique. Cette organisation a été confirmée par le protocole Education nationale – Défense de 1989 puis par celui de 1995. Les trinômes ont pour charge de dispenser à l'ensemble des responsables du système éducatif, mais essentiellement aux professeurs, un

enseignement de défense sous forme de conférences, séminaires, débats, visites d'installations militaires ou travaillant pour la défense.

Les acteurs cibles du correspondant défense :

La Délégation militaire départementale et les attributions du Délégué militaire départemental (DMD)

Dans le cadre de l'organisation territoriale interarmées de défense, la Délégation militaire départementale relevant directement de l'Officier général de la zone de défense (OGZD), le DMD est un acteur primordial de l'organisation territoriale interarmées de défense dont les attributions s'exercent dans les domaines d'action suivants :

Conseiller militaire du Préfet pour l'exercice de ses responsabilités de défense : Il informe le Préfet sur les capacités des armées présentes dans le département et sur les activités des armées qui s'y déroulent. Il le conseille sur les conditions d'établissement et de rédaction des demandes de concours et de réquisition (effets à obtenir). Il émet un avis circonstancié avant de transmettre les demandes vers les autorités habilitées. En cas d'engagement des forces, il informe le Préfet sur les besoins spécifiques des armées en matière de sécurité et sur les règles de comportement qui ont été fixées.

Représentant de l'Officier général de la zone de défense : Le DMD le représente auprès de l'autorité civile et les forces armées du département. A ce titre, il est en relation avec les responsables militaires et les acteurs de la défense civile. Il est associé aux réunions de sécurité du Préfet et assiste au collège des chefs de service déconcentrés. Il préside les cérémonies patriotiques.

En conclusion, les correspondants défense remplissent en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de défense. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département. Le premier domaine d'information concerne le parcours de citoyenneté qui comprend l'enseignement de défense à l'école, le recensement et la journée de défense et citoyenneté (ex JAPD). Pour les jeunes de 18 à 21 ans sans emploi ni formation, il peut porter à leur connaissance la possibilité d'intégrer un centre Défense 2ème chance (EPIDe). Le deuxième concerne les activités de défense avec le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire. Le troisième domaine concerne le devoir de mémoire et la reconnaissance, où, en liaison avec les associations patriotiques, l'office national et départemental des anciens combattants, les jeunes générations peuvent prendre part aux réseaux de solidarité organisés autour des vétérans et de leurs proches.

Jean-Michel MOTA

Officier de réserve

Elu municipal et Correspondant Défense

Auditeur de l'IHEDN

Membre de l'AR PARIS/ILE de France

D.4 Réflexion sur l'esprit de défenses 2014 et prospectives

1. Introduction

Si la date de l'émergence de la Nation soulève des contradictions en fonction des auteurs⁹, il n'en demeure pas moins que de façon unanime tout le monde s'accorde à reconnaître sa capacité à fédérer les peuples, à mobiliser les hommes pour défendre son territoire ou ses valeurs. Pour certains elle puise ses racines dans la langue, la religion, la culture, un territoire¹⁰ et trouve une traduction heureuse dans cette capacité à vouloir vivre ensemble. Elle a su se maintenir debout contre les vents les plus violents, ceux qui balayaient la paix, la solidarité ou la sérénité ; dans les moments de quiétude elle s'exprime par l'élaboration de multiples moyens de protections. Elle échafaude des stratégies pour maintenir ce lien entre les hommes, pour qu'ils dépassent leurs différences, leurs oppositions ; afin que chacun garde en son sein l'essentiel, cette volonté farouche de ne pas être séparé, comme le décrit Alain Halbwachs lorsqu'il évoque les paysans. Elle trouve ses limites dans l'universalisme comme l'illustre Montesquieu dans ses Cahiers 1716-1765, lorsqu'il énonce que : « *Si je savais quelque chose qui fût utile à ma patrie et qui fût préjudiciable à l'Europe et au genre humain, je la regarderais comme un crime* ».

Cette obligation de défendre la Nation doit prendre naissance dans la conscience des hommes selon Jean Jacques Rousseau. C'est une dette morale, pénible mais méritoire envers l'Etat, ajoute-t-il. Le héros tombé au champ d'honneur réalise un devoir pour la mère patrie. Le sacrifice a une compensation, l'honneur et la gloire. La référence à la mère n'est pas anodine, déliées des bras de sa mère de sang, il se met au service de sa mère patrie¹¹. Cette transmutation s'apparente à un mouvement du don de soi en faveur d'une cause commune, de la défense de l'intérêt général, de l'universel.

La place de l'homme prend alors une autre dimension, un autre aspect. Il ne se fait plus à l'intérieur d'un groupe, la famille, la tribu ou une communauté d'appartenance mais peu à

⁹ Certains remontent jusqu'à la haute Antiquité lorsque Moïse et le peuple hébreu quittèrent l'Égypte pour fonder Israël. D'autres, y trouve une autre forme d'expression avec Jeanne d'Arc. Pour certains son commencement se situe à la Révolution Française.

L'Abbé Sieyès en 1789 théorise la conception dite élective du lien national. En 1882, Ernest Renan définit la nation française comme « un ensemble d'individus volontairement associés en un même corps et soumis aux mêmes lois ». Il se réfère à une idée d'âme commune, à un principe spirituel.

¹⁰ Lorsque la Pologne était divisée entre l'Autriche, la Prusse et de la Russie, les habitants se reconnaissaient néanmoins comme la Nation polonaise.

¹¹ Patrie : le nom sentimental de la Nation – c'est l'expression d'un attachement affectif

peu c'est individu, cellule unique qui s'érige et revendique le droit à la liberté, l'égalité et la dignité. L'individualisme révélé par Saint Thomas D'Aquin s'impose alors et devient ce substrat inconditionnel. Alexis de Tocqueville nuance le terme individualisme et égoïsme lorsqu'il énonce que : « L'individualisme est un sentiment réfléchi et paisible qui expose chaque citoyen à l'isoler de la masse de ses semblables et à se retirer à l'écart avec sa famille et ses amis ». Il n'en demeure pas moins, que dans nos sociétés occidentales, dont la France, ce mode de pensée a impacté nos comportements sociétaux. La mobilisation, l'engagement sont même sous influence. Ils se manifestent parfois dans la recherche permanente d'un but à obtenir pour soi et non pas en faveur du plus grand nombre, comme le souligne Gilles Lipovetsky. A tout le moins, ces comportements sont souvent associés à une évaluation personnelle du bénéfice/risque.

De plus, les vents de la globalisation et la mondialisation sont venus égrainer l'uniformisation des procédures, des modes de vies et des pratiques. L'homme situé attaché à une région, à une terre, une famille s'efface alors pour se mouler dans les limbes de ce monde multipolaire qui se dessine. Cette configuration atténue grandement le sentiment national avec tout ce qui s'y rattache. Elle rend alors le patriotisme¹² quasi inexistant. Les liens qui unissent les hommes avec ceux qui sont censé en être les gardiens se distendent peu à peu jusqu'à obsolescence même.

Un autre évènement viendra amplifier ce phénomène en 1998, la fin de la conscription. En effet, si sa mission première était de se préparer à faire la guerre en cas d'attaque massive du pays, elle avait un rôle secondaire, celui de participer à la cohésion nationale. Ce deuxième rôle a largement été négligé dans les analyses. Il est même permis de penser que c'était peut-être sa mission première ; ce ciment entre les hommes quelques soient leur origines sociales ou leurs lieux de résidence. Pendant un an ils se côtoyaient, découvraient peu à peu des cultures et des traditions différentes, des modes de vies ou orientations politiques diverses comme le disait en substance Antoine de Saint Exupéry, au contact de l'autre, loin de m'appauvrir, je m'enrichie. Ils gardaient ensuite des liens entre promotions assurant ainsi une continuité dans les relations.

Lors du service militaire les jeunes s'initiaient au dépassement de soi pour une cause commune, pour la liberté, pour préserver la Nation et à ses attributs¹³. Le service militaire était un lieu d'apprentissage, un lieu de passage pour devenir adulte, devenir un homme.

¹² Il s'exprime de trois façons : géographique, historique et juridique

¹³ Son drapeau, son hymne et ses valeurs

Si les femmes en étaient exclues, pour autant, dans chaque foyer la mère, la sœur participait à la préparation des jeunes hommes dès leurs plus jeunes âges. Pendant le service, elles étaient souvent le relais entre la famille et le militaire notamment par le biais de courriers abondants. De ce fait, elles ont eu un rôle majeur, relais, soutiens, conseils, mais aussi témoin de récits, de transmissions entre les générations notamment aux plus jeunes. Dans une moindre mesure, elles s'approprièrent au travers des multiples travaux annexes de cet esprit de défense.

La troisième incise dans la Nation a probablement été l'Union Européenne. Elle a favorisée ce sentiment de protection contre des attaques éventuelles. Comme si la France ne pouvait plus être le lieu d'un théâtre de guerre. Les ennemis étaient à l'extérieur et les champs de batailles sur d'autres territoires. Cette guerre improbable et irréaliste pour le plus grand nombre participe sans doute alors au relâchement et à cette distanciation des liens armées nation.

Si l'individualisme n'est pas de l'égoïsme¹⁴ il n'en demeure pas moins que la Nation devient de plus en plus friable, que le pacte social s'effrite et que la cohésion nationale s'apparente de plus en plus à un simulacre.

Les premiers symptômes seront très certainement ce basculement entre la reconnaissance, le respect, accordés aux personnes âgées au siècle dernier, ces sages détenteurs du savoir et de l'expérience de la vie sont devenus, des êtres très souvent exclus de la société. Le déni de cette société moderne face au vieillissement, cette absence d'utilité diront certains, la peur d'affronter la douleur et la mort pour d'autres. Les secondes manifestations peuvent se traduire dans l'analyse des comportements des parents- élèves- enseignants. L'instituteur, le professeur ou l'ensemble du corps de enseignants étaient respectés, leurs dignités préservés, aujourd'hui il n'existe plus de barrière et les attitudes, envers ceux qui sont censés dispensés le savoir, insoutenable.

Alors, la société se transforme anéantissant au fur et à mesure ce que l'homme considérait comme les éléments essentiels de la Nation.

Reconstruire le lien Armée Nation revient à s'interroger sur moyens à mettre en œuvre pour faire renaître la Nation de ces cendres. C'est un préalable à tout autre projet. Il sera alors plus aisé de déployer des dispositifs pour favoriser le lien entre l'Armée Nation.

Le temps imparti pour cet exercice ne permet pas de tracer le chemin pour élaborer des méthodes sur le renouveau de la Nation, *bien qu'il soit permis de penser que recréer le lien*

¹⁴ Alexis de Tocqueville

Armée Nation peut être un moyen, en concomitance, de redessiner une Nation, l'une et l'autre étant intriquement et intimement liée. Nous partirons donc du postulat que la Nation est toujours debout.

2. Un préalable : que défendre ?

Une souveraineté, un drapeau, un sanctuaire, une langue, une histoire, une mémoire, des valeurs, un type de vouloir vivre collectif ?

La question que défendre doit prendre en compte deux dimensions. La première, s'inscrit dans la composition géographique de l'ensemble des territoires Français soit la métropole et les territoires hors de l'hexagone. La France s'entend dans une unité¹⁵, un ensemble et non pas de façon fragmentée. C'est un tout indissociable des éléments qui la compose. Si certains territoires n'ont pas les mêmes us et coutumes, il n'en demeure pas moins qu'ils partagent même d'une manière moins linéaire, une histoire, une mémoire et des valeurs communes.

La souveraineté d'un pays est l'un des attributs de la reconnaissance de l'Etat. Elle est préservée par les organisations régaliennes dont notamment l'armée. Un pays sans souveraineté ne peut pas fonctionner. La défendre, la préserver et assurer son fonctionnement permanent et régulier est essentiel. La souveraineté peut se comparer au cœur des hommes, sans lui il devient alors un corps dans un état végétatif soumis à la volonté des autres.

Le drapeau représente l'identité de la France, ce qui la caractérise sous sa forme d'expression la plus courte. Il est le symbole de son passé, de son histoire, c'est son emblème national.

La langue est la mémoire d'un peuple, elle forge son identité. Le Français a été mis en place sur l'ensemble du territoire à la demande de François 1er par l'ordonnance de Villers-Cotterêts le 25 Aout 1539. L'ordonnance est toujours en vigueur comme le démontre plusieurs jurisprudences : notamment une décision du 22 avril 2007 du tribunal de grande instance de Lille¹⁶ . Une autre décision du 27 janvier 2008¹⁷ précise que « l'ordonnance

¹⁵ La décision n°91-290 Du Conseil Constitutionnel Du 9 Mai 1991 refuse la notion de peuple corse composante du peuple français au nom de l'indivisibilité de la République

¹⁶ Tribunal de grande instance de Lille, juge des libertés et de la détention de Lille, ordonnance de procédure de reconduite à la frontière du 22 avril 2007

royale de Villers-Cotterêts, toujours en vigueur, rend obligatoire l'usage du français dans tout acte officiel ».

La Cour de cassation a elle-même intégré cette ordonnance dans sa jurisprudence, en retenant explicitement que l'article 111¹⁸ de l'ordonnance, « fonde la primauté et l'exclusivité de la langue française devant les juridictions nationales ».

Cette mesure devait permettre une lecture des décisions de façon uniforme sur l'ensemble du pays et ainsi les textes ne seront plus soumis à des interprétations¹⁹ au travers du Royaume. Depuis 1992, alinéa 1er de l'article 2 de la Constitution française déclare que « la langue de la République est le français » l'article 1er al. 2 de la loi n°94-665 du 4 août 1994 dispose que la langue française est « la langue (...) des services publics ».

La langue française a très longtemps été utilisée pour faire découvrir la culture, la richesse et la beauté de la France. L'indépendance du gouvernement et les droits politiques font les peuples ; la langue et l'origine commune font les nations, écrit Jean Charles Sismondi dans une lettre adressée à la Comtesse d'Albany en 1814. La langue de Molière a souvent été un élément de diplomatie ou de stratégie d'influence. Si elle a perdu peu à peu ses lettres de noblesse. Il n'en demeure pas moins qu'il serait nécessaire de la défendre avec probablement plus de vigueur. La langue d'un pays qui se meure emporte avec elle, ce supplément d'âme, une partie de l'histoire du pays, l'identité d'un peuple.

Il en va de même pour l'hymne national²⁰, la Marseillaise est chantée lors des cérémonies ou célébrations. Elle représente les attributs de la France. Au travers elle, s'exprime des valeurs, l'honneur de la France, mais aussi ses combats passé ou à venir. Chanter l'hymne, c'est appartenir à cette communauté de destin, c'est faire perdurer ce lien entre l'histoire et le présent, c'est faire un pont entre le passé et le futur.

Pour la France²¹ la mémoire reste incontestablement un des éléments de l'histoire du pays, d'un peuple. Elle est ce pilier sur lequel va reposer ce destin commun. L'homme sans

¹⁷ François Ier devant le juge de Lille, in La semaine juridique, 27 février 2010, pp. 3-4.

¹⁸ Article 111 de l'ordonnance : Et pour ce que telles choses sont souvent advenues sur l'intelligence des mots latins contenus esdits arrests, nous voulons d'oresnavant que tous, arrests, ensemble toutes autres procédures, soient de nos cours souveraines et autres subalternes et inférieures, soient de registres, enquestes, contrats, commissions, sentences testaments, et autres quelconques, actes et exploicts de justice, ou qui en dépendent, soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel françois et non autrement.

¹⁹ Article 110 de l'ordonnance (...): qu'il n'y ait ni puisse avoir aucune ambiguïté ou incertitude ne lieu à demander interprétation.

²⁰ Précisée à l'article 2 de la Constitution du 4 octobre 1958

²¹ Parfois, certains Etats se construisent dans un espace-temps relativement court, d'autres critères sont alors retenus pour définir ce qui unie les hommes en eux.

passé n'est rien, il ne peut pas vivre « son présent » et encore moins se projeter dans l'avenir, il en est de même pour un pays.

La France reste encore, à l'appui de son histoire, le miroir du monde. Ce sentiment de liberté mais aussi de grande Nation. Elle porte de ce fait, une responsabilité dont elle doit tenir compte dans ces décisions, ces choix, ses actions. Elle a ouvert la voie, apporter sa lumière qui sont le fruit de son héritage, elle ne doit pas faillir dans cet exercice. Cet héritage ne doit pas devenir une contrainte mais bien au contraire, c'est cette ferveur qui doit transcender dans les territoires et porter les hommes vers un destin commun.

3. Quel esprit de défense à insuffler dans le corps social ?

Le corps social en plein délitement semble parfois s'être affranchi des symboles et de ce vouloir vivre ensemble. La Nation représente de moins en moins cette valeur suprême à laquelle était tant attaché le peuple. L'esprit de défense doit répondre à plusieurs enjeux.

Au préalable, il est essentiel de reconstruire un vouloir vivre ensemble. L'esprit de défense ne peut se concevoir sans une volonté commune de combattre pour une cause commune. La professionnalisation des militaires, le recentrage sur le cœur métier à l'instar des corps infirmiers dans le domaine médical, a certainement participé à altération des liens Armées Nation. En effet dans ces deux domaines, infirmiers ou militaires, l'acte de dévouement dans sa plus large expression a longtemps prévalu au détriment du travail. Si le corps infirmier était plus particulièrement composé de femmes, les militaires, eux, étaient dans la très large majorité des hommes, l'analyse sociologique n'en reste pas moins singulièrement semblable. La professionnalisation dans ces deux domaines, à modifier considérablement l'approche pour devenir, un travail, avec un cadre d'emploi, une rémunération ou un salaire. Ils vont comme chaque membre de la société travailler pour subvenir à leurs besoins. La banalité de l'acte prend peu à peu place.

Alors, dans le regard des autres, cette « évolution » a atténué grandement ce sentiment héroïque, cette d'abnégation de soi pour le bien commun.

Donner un nouveau souffle dans le corps social ne peut se concevoir sans prendre en compte le constat d'un profond délitement entre l'Armée et la Nation. Si les parisiens affluent devant le matériel militaire le jour du 14 juillet, il n'en demeure pas moins, que pour la plus part des citoyens et notamment des jeunes le lien est à reconstruire.

Il est donc nécessaire de redessiner l'esprit de défense. La volonté du vivre ensemble, de défendre au mieux nos valeurs, notre territoire mais aussi de prendre en compte d'une façon plus générale la sureté, la sécurité, en substance révéler le sentiment patriotique en

sommeil pour certains ou quasi inexistant pour d'autres. La Nation ne peut se concevoir sans volonté commune dans le présent, avoir fait de grande chose ensemble et vouloir en faire encore comme l'illustre Ernest Renan. « Le vouloir en faire encore » présuppose une volonté explicite, clairement définie et partagée par le plus grand nombre des membres du territoire national. C'est là toute la difficulté d'aujourd'hui. Il est essentiel de démystifier « l'individualisme » et de donner une impulsion en faveur de l'intérêt général en prenant appui sur le passé et en se projetant vers l'avenir, vers un destin commun, pour faire sens.

Par ailleurs, si nous ne sommes plus dans une société holistique, il n'en demeure pas moins que le concours de l'Etat est plus que jamais sollicité et que son périmètre s'élargit de plus en plus. L'intervention de l'Armée ne se résume pas à la guerre entre territoires mais elle prend toute sa place dans des crises comme des catastrophes naturelles. La défense participe grandement à la résilience des peuples comme le souligne le Rapport de l'IHEDN à propos du livre blanc²².

4. Quelles nouvelles exigences liées à la mutabilité de notre société ?

La mutation de notre société appelle nécessairement de nouvelles exigences. La communication, l'information ou la sensibilisation à l'esprit de défense nécessitent une adaptation aux nouvelles organisations, aux technologies d'information, numériques et aux formes d'apprentissages renouvelées. Le langage ne peut pas être identique. Il doit s'adapter avec les interlocuteurs ou les publics. Les réseaux sociaux peuvent être un moyen de communication en gardant cependant une certaine vigilance dans la forme comme dans le fond. L'esprit de défense ne doit pas faire l'objet d'une vulgarisation à outrance. Les organisations sensibilisées aux questions de l'esprit de défense doivent être des têtes de ponts dans les territoires. Un maillage suffisamment dense et composé de personnes actives peut s'avérer être un relais essentiel.

Pour autant, la réactivité, le professionnalisme et la multiplication des interventions seront un gage de réussite sur du long terme.

²² « La résilience va imberber toute l'articulation de l'appareil de défense et de sécurité puisqu'il s'agit de définir une volonté et une capacité à résister aux conséquences d'une agression majeure puis à rétablir un fonctionnement normal. La volonté nationale est un élément fondateur de la résilience. Par conséquent, il est nécessaire de développer et d'entretenir l'esprit de défense » (extraits du Rapport de l'Union IHEDN - contribution au Livre Blanc - décembre 2013 - Ecole Militaire - Amphi Suffren).

A propos des thèmes ils se sont diversifiés, aujourd'hui l'esprit défense doit s'ouvrir sur les risques liés aux nouvelles technologies (internet, numériques...).

Au sein du service public « les lois de Rolland » reconnaissent la nécessaire mutabilité²³ au travers d'une jurisprudence²⁴ constante. Ce principe autorise l'adaptation du service aux nécessités de l'intérêt général, aux circonstances nouvelles.

Ce qui signifie que l'ensemble des moyens dont dispose l'administration peut évoluer afin de s'adapter aux techniques modernes ou à de nouveaux modes de communications. Ces dispositions sont applicables à la promotion de l'esprit de défense.

5. Quel discours adapté en direction de la jeunesse ?

Au préalable, il est nécessaire de qualifier la jeunesse, l'enfant en bas âge, le pré adolescent ou l'adolescent ou la personne de 16 à 25 ans.

A chaque période de la vie le langage sera adapté. Il est nécessaire de tenir compte de la maturité cognitive du sujet, sa maîtrise de la capacité discursive et d'y adopter les moyens linguistiques les plus adéquats.

La jeunesse peut être sensibilisée par des reportages, des récits des professionnels ou de certains membres des organisations.

La Commission Armée Jeunesse est une excellente porte d'entrée en faveur de la promotion de l'esprit défense mais gagnerait à être plus connu notamment par le prisme de l'éducation nationale.

²³ Il permet à l'administration de toujours faire évoluer les modes d'organisation et le champ d'intervention d'un service public.

²⁴ CE, 10 janvier 1902, Compagnie nouvelle du gaz de Déville-lès-Rouen ; CE, 11 mars 1910 Compagnie des tramways ; CE, 30 mars 1916, Compagnie générale d'éclairage de Bordeaux ; CE, 18 mars 1977, Chambre de commerce de la Rochelle

Les trinômes académiques de l'IHEDN développent des actions ciblées. Leurs travaux doivent se déployer et se renforcer.

11 Le Conseil de l'Europe a proclamé 2005 « Année européenne de la citoyenneté par l'éducation ». Des informations peuvent être dispensées dans les écoles dès le plus jeune âge. Des livres, pour exemple des bandes dessinées seront aussi des supports pour déployer l'esprit défense²⁵. Les jeux électroniques, les jeux de sociétés peuvent également véhiculer des informations. La visite des certains lieux militaires peut aussi y contribuer.

Un concours de poésie portant sur l'esprit de défense et les liens armées nation pourraient être organisés sur l'ensemble du territoire²⁶, associés à d'autres manifestations ou actes de promotionnels.

Pour les plus jeunes l'ANAJ-IHEDN reste un excellent moyen pour véhiculer et promouvoir l'esprit de défense. Il est évident qu'il convient d'encourager les multiples actions de cette association.

Le sport peut être également un moyen de communication en faveur de l'esprit défense. L'Association en Intelligence économique de l'IHEDN a organisé en 2013 un séminaire sur ce sujet. Il serait probablement nécessaire d'élargir ces actions en partenariat avec les clubs sportifs ou les organisations.

6. Quels voies et moyens pour promouvoir dans la Cité une véritable culture républicaine de défense ?

Lieu d'expression mais aussi de symbole d'une civilisation porteuse de puissance de lumière et d'énergie comme aime le démontrer Montesquieu ou Rousseau. Point de départ des Révolutions mais aussi souffle de la modernité pour Baudelaire dans ses tableaux parisiens. Pour Platon c'est la ville qui détient le pouvoir. La Cité s'impose donc comme un élément incontournable.

Dans un premier temps, il sera nécessaire de connaître la composition sociologique des lieux avant de proposer des actions en faveur d'une culture républicaine de défense. En

²⁵ Une bande dessinée avec Tintin ou les Schtroumfs serait un moyen de communication judicieux en faveur des plus jeunes

²⁶ Par l'éducation nationale

effet, l'approche, la pédagogie, l'information seront différentes selon le degré préalablement requis dans ce domaine. La profondeur de l'enseignement ou la sensibilisation devront être ajustée en fonction des besoins afin de ne pas dispenser un discours qui serait inaudible pour la majorité de la population au quelle elle se destine.

Les commémorations et la reconstitution de certains évènements peuvent permettre de favoriser le lien. Lorsque les municipalités comprennent des bases militaires, la rencontre avec les professionnels doit être encouragée. L'art et la littérature peuvent en fonction des lieux être aussi un facteur de lien. La mobilisation des sponsors et des grandes entreprises sera essentielles pour mieux conjuguer l'Armée et la Nation.

La préparation de la Cité à des catastrophes, peut être un point d'ancrage en faveur d'une culture de l'esprit de défense.

L'information doit être pertinente et objectivable et adressée au niveau de décision adéquat. Le couplage entre les opérateurs du monde de la défense et les civils néophytes ne s'improvise pas ; Le langage doit être adapté de part et d'autre afin de parvenir à un dialogue commun. Des modes de communication opérationnels doivent être pensé et réfléchi, elle conditionne la réussite de la compréhension de l'autre.

Des signaux faibles peuvent parvenir sur du long terme à modifier le lien, à le rendre plus effectif.

La prise en compte des enjeux de la communication reste essentielle. Une communication bien gérée en temps de crise participe très largement à la réussite de la gestion de ladite crise mais également à la résilience.

7. Quel rôle privilégié pour l'IHEDN et ses auditeurs dans le triptyque « Défense-Citoyenneté-Sécurité » ?

La culture des auditeurs et leur esprit de défense est particulièrement développée et doit assumer et assurer, de ce fait, un rôle privilégié dans l'ensemble des territoires. La composition de l'IHEDN notamment par son maillage territoriale dense, et la diversité de ses associations, peut être en mesure de drainer des informations et sensibiliser en continu au plus profond des territoires.

Une connaissance du terrain au plus proche des citoyens reste un élément essentiel pour mieux analyser les besoins et permettre ainsi une meilleure adaptation des dispositifs de

sensibilisation. Des conférences débats au plus près des territoires avec un groupe de personnes de l'IHEDN faciliteraient la mise en œuvre d'un maillage territorial afin de donner une impulsion dans ce domaine si singulier.

Le rôle majeur de l'IHEDN s'inscrit dans la prévention, l'appui aux populations dans le cadre d'une crise majeure et un accompagnement pour favoriser la résilience. Des conférences débats au plus près des territoires avec un groupe de personnes de l'IHEDN faciliteraient la mise en œuvre d'un maillage territorial.

8. Conclusion

Si Napoléon Bonaparte proclamait que « l'armée c'est la Nation », il n'en demeure pas moins que le lien Armée Nation doit être réactivé.

Revivifié ce lien ne peut pas retrouver son expression sans une mesure nationale forte en provenance des pouvoirs publics.

Une action, d'origine législative (par les représentants du peuple), serait certainement le plus pertinent. Il susciterait d'emblée de grands débats ce qui permettrait une émulation sur ces sujets au sein de la société, trop souvent occulté par « d'autres priorités ». Les intellectuels seraient contraints de réfléchir sur ces thèmes et participeraient à cette progression des idées ou à cette réactivation à moderniser ou du moins à adapter cet esprit défense dans la société.

Plusieurs pistes peuvent être envisagées.

L'esprit défense doit nécessairement s'adapter au monde moderne, aux nouvelles technologies, au numérique et de facto aux nouveaux risques et ce quelques soient les étapes.

Il est nécessaire de développer la motivation, l'agir pour une cause commune, pour l'intérêt général. Si Michel Crozier énonce qu'on ne gouverne pas la société par décret, les ressources humaines ne sont pas une juxtaposition de textes qui s'empilent et s'appliquent au gré des événements. Elles reposent sur la dignité des acteurs, dans leur capacité d'être humains, à construire le sens de leur action afin de prendre en compte la citoyenneté de chacun.

Il est essentiel de prendre en compte la réduction de la chaîne de communication via les réseaux et les nouvelles technologies entre les pouvoirs publics et les habitants. L'espace-temps s'est également réduit ainsi que le nombre d'intervenants.

La notion de vivre ensemble et de dignité et d'intérêt général peuvent être les piliers de ce nouveau souffle. Il revient de les décliner en tenant compte des différentes strates de la société civiles de façon verticale mais aussi horizontale afin de mieux prendre en compte l'ensemble de la population.

Le retour à la conscription et sur une longue durée serait très certainement le seul moyen efficace. La lourdeur d'un tel dispositif et son coût sont à mettre en parallèle avec le risque d'un délitement de la société, de la non reconnaissance d'une Nation, de la perte de nos valeurs communes ce qui serait susceptible d'entraîner une rupture de volonté de vivre ensemble et implicitement moteur d'actes de rebellions, d'insurrections ou de scissions de territoires. La crise des banlieues n'est pas un mythe mais bien la traduction d'une société en perte de repère et elle pourrait rapidement se transformer en mouvement pré-insurrectionnel voir insurrectionnel et porter atteinte à la paix. D'autres manifestations, comme la participation de certains jeunes au jihad sont également des signes dont nous devons tenir compte pour l'avenir de la cohésion Nationale. Ces exemples ne sont que la traduction de la faillite de l'éducation, de la transmission de la mémoire, du vouloir vivre ensemble. Le service militaire aurait probablement pu atténuer ce constat.

Le vivre ensemble ne se décrète pas, il se transmet, il se construit par le déploiement de valeurs communes. Il est essentiel de le faire revivre puisqu'il n'existe plus comme le soulignait la semaine dernière le géographe Christophe Guilluy.²⁷

Gislhaine Rivet

Auditeur de l'IHEDN

Membre de l'AR PARIS/ILE de FRANCE

27 Pourquoi le "vivre ensemble", c'est fini ! Publié dans le Nouvel Observateur en date du 10 mai 2014